

Tableau synthèse des éléments communs et distinctifs à l'intimidation et à la maltraitance envers les personnes âgées

Notions	Éléments propres à la maltraitance envers les personnes âgées	Éléments propres à l'intimidation envers les personnes âgées
Gestes directs ou indirects	La notion de gestes directs ou indirects n'est pas abordée dans les connaissances actuelles en maltraitance.	L'intimidation peut être perpétrée directement (<i>sans intermédiaire pour atteindre la personne</i>) ou indirectement (<i>au moyen d'un intermédiaire pour atteindre la personne [ex. utiliser les réseaux sociaux pour commettre de la cyberintimidation]</i>) envers la personne âgée ciblée.
Intentionnalité	La maltraitance peut être perpétrée de façon intentionnelle ou non intentionnelle.	L'intimidation relève de violences (<i>ou de négligences</i>) perpétrées avec l'intention de nuire ou de faire du mal. <i>La notion d'intentionnalité est centrale dans l'intimidation envers les personnes âgées, à l'exception de celle perpétrée par des personnes ayant des atteintes cognitives.</i>
Rapport de force	La notion de rapport de force n'est pas abordée dans les connaissances actuelles en maltraitance.	L'intimidation se présente dans un rapport de force inégal entre l'intimidateur et l'intimidé. <i>Ce rapport de force n'est pas nécessairement inégal. Nous suggérons plutôt de nommer ce rapport comme un rapport de force, de pouvoir ou de contrôle, comme un moyen de commettre un geste d'intimidation.</i>
Relation entre les protagonistes	La notion de confiance dans la relation entre la personne maltraitée et maltraitante est centrale.	L'intimidation peut s'inscrire dans une relation de confiance, mais aussi, plus largement, dans des dynamiques interactionnelles « autres ».
Typologie	La maltraitance comprend deux formes : violence et négligence. Chaque forme se manifeste sous l'un ou l'autre des sept types suivants : physique, psychologique, sexuelle, financière ou matérielle, violation des droits, organisationnelle et âgisme.	L'intimidation comprend quatre types : verbale, sociale, physique et cyberintimidation <i>La Chaire propose de traiter la cyberintimidation (intimidation au moyen des technologies de l'information et de la communication [TIC]) comme un moyen indirect d'intimider et non plus comme un type en soi.</i> <i>Dans une relation de confiance, l'intimidation peut être un moyen utilisé pour maltraiter. L'inverse n'est cependant pas possible.</i>

*Les bonifications spécifiques aux personnes âgées proposées par la *Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées* au schéma des caractéristiques de l'intimidation du ministère de la Famille sont inscrites en italique.

Notions communes à l'intimidation et à la maltraitance	Éléments communs à la maltraitance et à l'intimidation envers les personnes âgées
Conséquences	<p>La maltraitance et l'intimidation envers les personnes âgées engendrent des conséquences pour les personnes qui les vivent.</p> <p><i>L'entourage des personnes maltraitées ou intimidées peut également vivre des conséquences de ces situations.</i></p>
Contexte personnel, familial, social, politique et culturel	<p><i>Les situations de maltraitance et d'intimidation envers les personnes âgées se produisent dans un contexte personnel, familial, social, politique et culturel.</i></p>
Facteurs de risque et de vulnérabilité	<p><i>Il est difficile, tant dans les situations d'intimidation que de maltraitance envers les personnes âgées de cerner les caractéristiques des personnes qui les subissent. Dans les deux cas, il importe d'identifier les facteurs de risques et de vulnérabilité chez les personnes âgées qui sont susceptibles d'augmenter la probabilité de ces situations.</i></p>
Gestes singuliers ou répétitifs	<p>La maltraitance résulte de gestes ou d'absences de gestes singuliers ou répétitifs. L'intimidation, quant à elle, résulte de comportements répétitifs. Certains gestes singuliers et graves, telle une menace de mort, peuvent être considérés comme de l'intimidation.</p> <p><i>La notion de répétition et de singularité des gestes est commune à l'intimidation et à la maltraitance. Par ailleurs, les gestes singuliers n'ont pas besoin d'être graves pour être considérés comme maltraitants ou intimidants.</i></p>
Interaction	<p><i>L'intimidation, tout comme la maltraitance, s'inscrit toujours dans un contexte d'interactions sociales et pas uniquement entre deux personnes. Elle peut être commise entre un groupe d'individus et impliquer des témoins.</i></p>
Milieus où se vivent l'intimidation et la maltraitance	<p>L'intimidation, tout comme la maltraitance, peut se vivre dans les milieux de vie qui offrent des soins et des services aux personnes âgées, ainsi que dans les milieux de travail.</p> <p><i>L'intimidation, tout comme la maltraitance, peut se produire dans tous types de milieux confondus.</i></p>
Violence ou négligence	<p>La maltraitance peut être perpétrée sous forme de gestes (violences)¹ ou d'absence de gestes (négligence)². L'intimidation, quant à elle, est présentée comme découlant de gestes (violence).</p> <p><i>Tant la maltraitance que l'intimidation peut être sous forme de violence ou de négligence. En ce sens, la négligence ne serait pas spécifique à la maltraitance.</i></p>

¹ Définition de la violence : « Malmener une personne âgée ou la faire agir contre sa volonté, en employant la force et/ou l'intimidation » (Comité sur la terminologie, 2015, p. 1).

² Définition de la négligence : « Ne pas se soucier de la personne âgée, ne pas porter attention à ses besoins, absence d'action appropriée » (Comité sur la terminologie, 2015, p. 1).

Il est interdit de reproduire le contenu de ce document. Pour citer les informations qui y sont présentées utiliser la référence suivante :
Beaulieu, M., Bédard, M.-E., & Leboeuf, R. (2016). L'intimidation envers les personnes âgées : un problème social connexe à la maltraitance ? *Service social*, 61(2), 38-56.

© Beaulieu, Bédard et Leboeuf (2016) et Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées (2014)

Définitions de la maltraitance et de l'intimidation envers les personnes âgées

Définition de la maltraitance envers les personnes âgées :

Au Québec, la définition adoptée par le gouvernement est celle qui fût proposée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en 2002 dans la Déclaration de Toronto sur la prévention globale des mauvais traitements envers les aînés. Il en a retenu une traduction libre dans le *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (PAM) 2010-2015*³ :

« Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne âgée » (MFA, 2010, p. 17).

Cinq éléments sont centraux dans cette définition de la maltraitance :

- La violence, qui se traduit par les « gestes »;
- La négligence, qui réfère à l'« absence de geste »;
- La relation de confiance entre la personne âgée maltraitée et la personne maltraitante;
- Les conséquences engendrées pour les personnes maltraitées (« tort ou de la détresse »);
- La maltraitance peut-être intentionnelle ou non intentionnelle, malgré que cela ne soit pas soulevé dans la définition.

³ Le PAM a été reconduit jusqu'à 2017 dans le cadre de la Politique *Vieillir et vivre ensemble. Chez soi, dans sa communauté, au Québec 2012-2017*.

Définition de l'intimidation envers les personnes âgées :

Il existe déjà quelques balises formelles et légales au Québec qui permettent de définir l'intimidation dans son sens large (ex. le Code criminel, la Loi sur l'instruction publique). Cependant, selon la Chaire, aucune d'entre elles ne permet réellement de prendre en compte les différentes réalités propres aux personnes âgées. Dans le cadre de ses travaux, la Chaire s'est penchée sur la question et a proposé une définition de l'intimidation envers les personnes âgées dans son article intitulé : *L'intimidation envers les personnes âgées : un problème social connexe à la maltraitance?*, qui paraîtra dans la revue *Service social* de l'Université Laval. Cette définition est la suivante :

« Il y a intimidation quand un geste ou une absence de geste (ou d'action) à caractère singulier ou répétitif et généralement délibéré, se produit de façon directe ou indirecte dans un rapport de force, de pouvoir ou de contrôle entre individus, et que cela est fait dans l'intention de nuire ou de faire du mal à une ou à plusieurs personnes âgées ».

Cinq éléments sont centraux dans cette définition :

- La violence et la négligence, qui peuvent être répétitives ou ne survenir qu'une fois;
- L'intimidation peut se produire dans tous les types de dynamiques relationnelles, qu'elles soient basées sur de la confiance ou non;
- La personne âgée intimidée et la personne intimidatrice sont dans un rapport de force, de pouvoir et de contrôle où l'une tente de prendre le dessus sur l'autre;
- Les personnes peuvent intimider de façon directe (sans intermédiaire, ex. : pousser) ou indirecte (avec intermédiaire, ex. : répandre une rumeur, utiliser les médias sociaux);
- L'intimidation ne peut qu'être intentionnelle⁴.

⁴ La notion d'intention est sujette à dérogation lorsque les personnes intimidatrices présentent des pertes cognitives importantes.

Il est interdit de reproduire le contenu de ce document. Pour citer les informations qui y sont présentées utiliser la référence suivante :
Beaulieu, M., Bédard, M.-E., & Leboeuf, R. (2016). L'intimidation envers les personnes âgées : un problème social connexe à la maltraitance ? *Service social*, 61(2), 38-56.